



## L'attestation de conformité COTSUEL

### Qui doit en faire la demande ?

C'est la personne responsable des travaux électriques (électricien, promoteur ou vous-même) qui doit acheter le formulaire auprès du COTSUEL, le remplir et le retourner au COTSUEL afin d'obtenir l'attestation de conformité en retour.

Vous devez remettre à ENERCAL le document original afin d'obtenir la mise sous tension définitive de votre installation.

### Adresse :

1 bis rue Berthelot – Vallée du tir  
(parc de la Province Sud)  
BP 1440- 98845 NOUMEA CEDEX

N° de téléphone : 27 14 77  
N° fax : 27 30 54  
Courriel : [secretariat@cotsuel.nc](mailto:secretariat@cotsuel.nc)

**[www.cotsuel.nc](http://www.cotsuel.nc)**

*Heures d'ouverture : tous les jours de 7h30 à 11h30*

© CACTUS.NC - 09/2015

## L'attestation de conformité COTSUEL



Une exigence  
**de qualité**  
**et de sécurité**



Tél (687) 250 250 - Fax (687) 250 253  
Orphelinat - 87, Avenue du Général de Gaulle  
BP C1 - 98 848 Nouméa Cedex - Nouvelle-Calédonie

**[www.enercal.nc](http://www.enercal.nc)**



L'ENERGIE DE TOUT UN PAYS

